

République Française

*Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement Durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat*

*Secrétariat d'Etat chargé des Transports
Le Directeur de Cabinet*

Paris, le


27 JUL. 2010

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe, le courrier qui a été adressé par Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports à Monsieur Jean-Christophe PIC, Président de la FNTR suite à l'éditorial intitulé « Bilan » publié dans la lettre du Transport Routier du 11 au 17 juillet 2010.

Vous en souhaitant bonne réception

En vous priant de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Marc HAMY

Monsieur Philippe GRILLOT
Président de TLF
71, rue Desnouettes
75724 PARIS CEDEX 15

République Française

*Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat*

Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports

Paris, le

22 JUIL. 2010

Monsieur le Président,

Le dernier éditorial de la Lettre du Transport Routier intitulé « Bilan » comporte une vision très réductrice de l'action du MEEDDM et du Secrétariat d'Etat chargé des Transports, que je ne peux accepter.

On ne peut laisser croire que les Transports seraient les oubliés de ce ministère, au moment où nous diffusons un projet de schéma national d'infrastructures des transports (SNIT) qui va représenter dans les vingt à trente ans, de l'ordre de 170 milliards d'euros d'investissements.

Je ne peux pas laisser dire non plus que nous n'écoutons plus les entreprises et que nous ne faisons aucun cas de l'économie de ce secteur, quand on voit le nombre d'actions entreprises pour faire face à la crise et relancer au plus vite l'activité.

Je me permets à ce titre de vous rappeler les mesures prises ces dernières années pour améliorer la compétitivité du transport routier de marchandises français, dont je n'oublie pas qu'il représente aujourd'hui plus de 600.000 emplois et assure de l'ordre de 85% de l'ensemble des transports de marchandise sur notre territoire.

En 2007, la loi TEPA a ainsi apporté une réduction très sensible (de l'ordre de 200 M€ d'économie par an) des charges sociales de votre secteur, compte tenu du nombre important d'heures supplémentaires réalisées.

Lors de la crise du gazole en 2008, le Gouvernement a par ailleurs décidé d'aligner la taxe à l'essieu sur les minima communautaires, ce qui a représenté un gain annuel de 50 M€ pour le transport routier.

Monsieur Jean-Christophe PIC
Président de la FNTR
6 rue Ampère
75017 PARIS

Sur l'ensemble de la période, le système de plafonnement de la TIPP mis en place représente aussi des centaines de millions d'euros d'économies.

La réforme de la taxe professionnelle, à compter du 1^{er} janvier 2010, permet une économie supplémentaire pour la profession de l'ordre de 50 M€ par an. A la même date s'est mis en œuvre un nouveau calcul des exonérations de charges sociales pour tenir compte des spécificités des heures d'équivalences, qui représente un autre gain de plus de 100 M€ par an.

Le Gouvernement a pris de nombreuses mesures pour soutenir la trésorerie des PME et les accompagner pendant la crise : remboursement de TVA, médiateur du crédit, financements OSEO, assurance crédit, etc. Le secteur du TRM a pu en bénéficier et nous avons très certainement sauvé grâce à cela de nombreuses entreprises de la faillite et des milliers d'emplois.

L'extension des dérogations pour le transport en camion de 44 tonnes, au bénéfice des activités agricoles et agro-alimentaire, est un nouveau signe de notre volonté de tenir compte de la situation économique des secteurs les plus en difficulté. Ceci va pouvoir se faire dès cet été sans aucune contrainte technique. Ce n'est qu'en 2014 que nous envisageons une obligation du sixième essieu pour les camions neufs transportant 44 tonnes de marchandise et pour une raison bien simple : préserver l'état du réseau routier qui est votre premier outil de travail. Un réseau qui ne cesse de s'améliorer au travers des investissements que nous réalisons. Nous prévoyons par ailleurs de « rendre » la tonne que représente l'essieu supplémentaire en charge marchande utile et de maintenir la dérogation à cinq essieux pour les camions anciens jusqu'en 2019 au moins, ce qui montre là encore que nous sommes préoccupés de maintenir la compétitivité des entreprises en leur laissant le temps de s'adapter aux nouvelles règles.

Enfin, j'ai souhaité après les travaux du Centre d'Analyse Stratégique de 2008, dont le Gouvernement a retenu de nombreuses mesures, comme l'encadrement du cabotage, lancer les Etats Généraux du Transport Routier de Marchandises, le 19 janvier dernier. Ces Etats Généraux vont permettre de poursuivre les réflexions sur l'avenir du transport routier de marchandises avec l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles. C'est donc un moment important pour la profession et je compte sur la FNTR pour y apporter enfin une contribution positive, comme le font TLF, l'OTRE et l'ensemble des syndicats qui y participent.

Comme vous le voyez, ce Gouvernement et ce ministère ont fait beaucoup pour soutenir l'activité et la compétitivité de TRM au cours des dernières années.

Je n'en attends pas de remerciements, mais au moins que vous cessiez ces critiques infondées qui n'apportent aucun progrès et nuisent finalement plus à votre image qu'à celle de l'action du Gouvernement.

Je regrette la période que j'ai vécue au Parlement puis au Gouvernement, durant laquelle une grande FNTR s'exprimait au nom des transporteurs de marchandises et de voyageurs ou de grands Présidents (Maurice VOIRON, René PETIT...) l'incarnaient et où la FNTR aurait pesé de tout son poids dans des États Généraux des Transports routiers !

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Sincèrement,

Dominique BUSSEREAU